



Résiliation de location avant la fin du mois

Par **leeloo3005**, le **19/06/2012** à **11:15**

Bonjour,

Je vais déménager avant la fin du mois de septembre (le 24) et je voudrai savoir si je suis obligée de payer le mois complet, je vais bien entendu envoyer une lettre recommandée AR le 24 juin prochain. Ai-je ce droit vue que je pars à 750 km et que je ne pourrai pas remettre les clés au propriétaire le 30 septembre mais bien le 24 après état des lieux ? En résumé puis je payer mon loyer jusqu'au jour de mon départ sans problèmes. merci pour vos réponses.
Cordialement

Par **cocotte1003**, le **19/06/2012** à **18:35**

Bonjour, votre préavis prendra fin 3 mois apres la réception de votre LRAR et vous devez le loyer et les charges jusqu'à la fin de votre préavis uniquement à moins que vous gardiez les clés au delà de la fin du préavis. Faites votre état des lieu le 24 au plus tard et au besoin demander à un huissier de le faire cela ne vous coutera pas bien cher par rapport à un loyer payé au delà du préavis, cordialement

Par **leeloo3005**, le **25/06/2012** à **18:03**

Bonjour, merci pour votre réponse, mais je me suis sans doute mal exprimée, ce que je veux savoir, c'est si j'ai le droit de ne payer que les 24 jours d'occupation, et non le mois entier?
Merci. Cordialement

Par **cocotte1003**, le **25/06/2012** à **19:43**

Bonjour, votre préavis s'arrêtera un mois après la réception de votre Irar et vous paierez jusqu'à cette date uniquement, cordialement

Par **leeloo3005**, le **25/06/2012** à **20:50**

merci beaucoup. Cordialement